



Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---	--

ADMINISTRATION GENERALE

Service : **Secrétariat Conseil Municipal**

Délégation de signature à Mme Pryscillia DESGARCEAUX

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article R 2122-8 relatif aux délégations de signature à des agents communaux,

VU l'arrêté n°1335 du 22 juin 2020 donnant délégation de signature à Mme Aurélia JASSE, Chef de service du service Secrétariat du Conseil Municipal à compter du 1^{er} juillet 2020,

CONSIDERANT que Mme Pryscillia DESGARCEAUX occupe les fonctions Adjoint Administratif au Secrétariat du Conseil Municipal à compter du 01 septembre 2020 ..

CONSIDERANT que l'objectif de cet arrêté de délégation de signature est de renforcer au quotidien la réactivité et l'efficacité de l'action administrative dans l'exécution des décisions du maire et de la municipalité,

AR R E T E

ARTICLE 1 : Délégation permanente de signature est donnée à Mme Pryscillia DESGARCEAUX, Adjoint Administratif, au Secrétariat du Conseil Municipal, pour les documents et pièces ci-après indiqués :

- certification du caractère exécutoire des actes administratifs soumis au contrôle de légalité.

ARTICLE 2 : La présente délégation s'appliquera en l'absence de Mme Aurélia JASSE .

ARTICLE 3: Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

24 AOÛT 2020



Robert Menard

Robert MENARD